



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

---

**Docteur Michel Dru**

*Président*

**Docteur Nicole Smolski**

*Vice-Présidente*

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 11 juin 2008

### PENIBILITE AU TRAVAIL : LE SNPHAR SE MOBILISE

**Le SNPHAR appelle tous les médecins anesthésistes-réanimateurs à une action de grande ampleur contre la pénibilité au travail dans les hôpitaux le jeudi 26 juin 2008.**

- A l'occasion de la révision de la directive européenne relative au temps de travail, votée par la France le 9 juin dernier, les médecins anesthésistes-réanimateurs rappellent :
  - qu'en aucun cas, ils n'accepteront de voir déqualifié leur travail de nuit en temps médical inactif,
  - que le repos post-garde pris immédiatement après le travail de nuit est une mesure de sécurité sanitaire pour les patients qui n'accepteront plus d'être anesthésiés par des médecins exerçant depuis plus de 24 heures,
  - que la limitation hebdomadaire du temps de travail à 39 heures devrait être notre norme en France, alors qu'on nous propose bientôt 65 heures...
- Le SNPHAR s'associe à **l'euro grève en préparation**, et alerte les parlementaires européens sur les conséquences de leur vote prochain à Strasbourg en ce qui concerne cette directive. Le SNPHAR tire la sonnette d'alarme sur les répercussions du vote français à Bruxelles, et ne croit aucunement les propos contradictoires de Xavier Bertrand, ministre du travail, sur la non application en France des mesures qu'il a acceptées pour l'ensemble des pays européens.
- Le SNPHAR réclame la reconnaissance de la pénibilité de notre exercice professionnel comme la Loi Fillon s'y engage. **Nous n'accepterons pas de travailler plus de 40 annuités pour l'obtention d'une retraite à taux plein.** Nous exigeons l'ouverture de négociations très rapides pour que, à travers **l'application du protocole d'accord sur le CET** (conversion des jours épargnés en épargne retraite), la pénibilité soit traduite dans la retraite du praticien hospitalier.

Le SNPHAR regrette le tournant pris dans le dialogue social, et souligne les risques graves que comporte la négation permanente de la pénibilité du travail.

Dr Michel Dru  
Président du SNPHAR

Dr Nicole Smolski  
Vice-Présidente du SNPHAR

---

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor  
51 Av. de Lattre de Tassigny  
94010 Créteil Cedex  
tél. 01 45 17 95 00  
✉ [michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

---

Service d'anesthésie-réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 04 72 07 10 17  
✉ [nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)